Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_45-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 30 mars 2026

Convocation du :	25 mars 2026	
Date d'affichage :	25 mars 2026	
Nbre de conseillers en exercice :		23
Présents :		22
Votants :		23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2026/03/45 (Nomenclature 5.3)

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Olivier CHASTEL.

Étaient présents :

CHASTEL Olivier, THERIN Emmanuel, MICHEL Astrid, PREAUCHAT Gaëtan, CADIOU Marion, HYMERY Sébastien, FRENETTE Philippe, PORTIER Gérard, HESRY Michel, RAOUL Laëtitia, DUPLESSY Claire, KHAMAROU Hela, DUBUS Armand, VINATIER Frédéric, ROUSSEAU Patricia, SIMON Selma, RUEN Pauline, ROUVRAIS Suzon, GUILLOU-COROUGE Françoise, AUBRY Isabelle, QUEMARD Bertrand, CARRO Nicolas.

Absent excusé :

CHATTARD-GISSEROT Thibault

Procuration : CHATTARD-GISSEROT Thibault à CARRO Nicolas

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame Pauline RUEN.

Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor

Rapporteur : Olivier CHASTEL

Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 022-212202626-20260330-2026_03_45-DE

Considérant que le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renoncer au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions ;

La commune doit désigner des représentants qui seront ensuite réunis par collèges pour élire dans les 8 collèges énergies 37 membres communaux puis 11 membres intercommunaux au sein du Comité syndical en vue d'une séance d'installation programmée le 19 juin prochain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 9/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,

Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix « pour » et 5 abstentions (Mesdames GUILLOU-COROUGE et AUBRY et Messieurs CARRO, CHATTARD-GISSEROT et QUEMARD) désigne Monsieur Sébastien HYMERY, comme représentant titulaire et Monsieur Emmanuel THERIN, comme représentant suppléant, afin d'élire prochainement 9 délégués au Comité Syndical et contribuer aux différents travaux de transition environnementale du département.

Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire
Olivier CHASTEL

La secrétaire de séance,
Pauline RUEN

MAIRIE DE QUINTIN (Côtes d'Armor)